



Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 51 77 00 Telex 21046 Fax (2511) 51 78 44

**ALLOCUTION
DE
S.E. AMBASSADEUR VIJAY S. MAKHAN SECRETAIRE
GENERAL ADJOINT DE L'OUA/COMMUNAUTE
A LA SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET
SOCIALE (ECOSOC) DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE AFRICAINE**

LE CAIRE (EGYPTE)

20 – 24 avril 1998

20 avril 1998

Monsieur le Président,

**Excellence Monsieur Zafir El-Bishry, Ministre du Plan et
de la Coopération Internationale de la République Arabe
d'Egypte,**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

D'Abidjan en 1996, le destin communautaire de notre
Continent nous réunit de nouveau ce jour, en cette ville
prestigieuse et historique des pharaons.

Vous comprendriez aisément le sentiment qui m'anime
lorsque j'adresse au nom de l'OUA/Communauté, ma sincère
gratitude aux Autorités égyptiennes pour l'accueil qu'elles
nous ont réservé depuis notre arrivée au Caire et pour les
efforts consentis pour assurer à notre rencontre le succès
requis. Il m'est donc particulièrement agréable de me
prononcer devant vous sur les questions qui nous
préoccupent aujourd'hui dans notre quête vers l'intégration de
notre Continent.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

A Abidjan, nous avons posé les jalons de notre cheminement sur l'exaltante voie de l'intégration économique. Il est tout à fait indiqué à présent de les passer en revue, les consolider ou les redresser, les raffermir ou les abandonner. C'est l'heure du questionnement et des interrogations mais aussi de propositions de solutions concrètes susceptibles de nous permettre de donner corps à nos espoirs et, à notre Continent, la place qui est la sienne en cette ère de mondialisation.

Dans cette lancée et depuis nos assises d'Abidjan, le Secrétariat Général a concentré ses efforts sur la mise en oeuvre, dans la limite de ses moyens, de la plupart des recommandations de votre première réunion, vous en fait rapport dans les documents qui sont soumis à votre examen

et compte sur votre soutien agissant pour l'aider à franchir certaines des entraves auxquelles il est confronté.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que le Protocole sur les Relations entre la Communauté Economique Africaine et les Communautés Economiques Régionales a été signé à Addis-Abéba, le 25 février dernier, par le Secrétaire Général de la Communauté et les Chefs Exécutifs de la CEDEAO, du COMESA, de l'IGAD et de la SADC, et est entré en vigueur à compter de cette date.

Je lance ici un appel solennel aux Communautés économiques régionales qui ne l'ont pas signé à y adhérer dans les meilleurs délais afin qu'ensemble nous élevions l'édifice communautaire.

Dans ce contexte, nous sommes très encouragés par la décision de la récente Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, tenue à Libreville en février 1998, de

trouver une solution à ses problèmes afin de la remettre sur les rails en lui donnant les moyens de continuer sa noble tâche de construction communautaire régionale. La Communauté Economique Africaine, plus précisément, son Secrétariat Général, quant à lui, aujourd'hui comme par le passé, est résolue à lui accorder toute son assistance et lui étendre sa coopération afin de lui permettre d'apporter sa contribution de qualité à la grande oeuvre d'intégration économique continentale .

D'autre part, le Secrétariat Général, pour des raisons qui ne vous sont pas totalement inconnues, n'a pas encore réussi à établir une relation de coopération avec le Secrétariat Exécutif de l'Union du Maghreb Arabe mais continue à poursuivre ses efforts, avec l'aide des Etats de la Communauté, membres de l'UMA, en espérant voir, dans un avenir non lointain, enfin une éclaircie et bénéficier de la précieuse contribution de l'UMA à la cause communautaire.

Monsieur le Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Conformément à votre demande, le Secrétariat Conjoint OUA/CEA/BAD a effectué une visite de travail auprès des communautés économiques sous-régionales et régionales et vous en informe dans un rapport soumis à votre attention.

Le Secrétariat Général de l'OUA/Communauté, avec le soutien de la CEA, a également, dans le cadre de la définition d'une position commune africaine en vue des prochaines négociations entre le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union Européenne, organisé à Addis-Abéba, en juillet 1997, une réunion d'experts des pays africains ACP.

Cette réunion a préparé celle des Ministres Africains ACP d'octobre 1997 à Lomé, qui a adopté une position africaine avant le premier Sommet ACP que le Gouvernement gabonais a bien voulu accueillir à Libreville en novembre 1997.

Nous avons aussi tenu à Maurice au mois de juillet 1997, un Forum sur l'Intégration et le Développement du Marché Financier en Afrique — Forum qui a regroupé les gouverneurs de nos banques centrales, les Chefs Exécutifs des bourses africaines et non africaines ainsi que des institutions financières tant africaines qu'internationales — Les délibérations, les conclusions et les recommandations de cette importante manifestation ont été compilées sous forme de livre, qui vient d'ailleurs tout juste de sortir de presse et qui vous sera acheminé dans les semaines qui suivent afin de permettre aux autorités compétentes de vos pays d'entamer les actions nécessaires de suivi.

Toujours dans le cadre de ses actions en faveur du Continent, le Secrétariat Général de votre Communauté vient de réunir à Harare, les Ministres africains du Commerce en vue de définir, en prélude à la seconde Conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, une position commune ainsi qu'une stratégie africaines. Ainsi, pour la première fois dans le système du commerce international, nos pays feront valoir leurs préoccupations légitimes et mettront sur la table de négociations un programme positif.

Nous avons également coordonné la position africaine lors de la réunion de haut niveau pour les Pays les Moins Avancés, tenue à Genève en octobre dernier, dans le cadre du suivi de la première session ministérielle de l'OMC. Enfin, nous continuons à déployer tous les efforts nécessaires en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès des instances de l'OMC afin d'être en mesure de mieux servir nos Etats membres dans ce domaine très complexe mais combien important.

Monsieur le Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je viens de vous brosser un tableau non exhaustif des actions que nous avons entreprises dans le cadre du mandat qui est le nôtre. Permettez que je partage avec vous certaines réflexions sur quelques points de votre Ordre du Jour.

Nous estimons qu'il serait judicieux, dans la mise en oeuvre de l'article 6 du Traité instituant la Communauté Economique Africaine, de faire preuve de flexibilité afin que certaines activités prévues pour une étape ultérieure puissent être menées, suivant la nécessité, à une étape antérieure.

Aussi la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement ainsi que la création du Parlement Panafricain prévus respectivement aux cinquième

et sixième étapes peuvent-elles d'ores et déjà retenir notre attention.

Vous conviendriez avec moi qu'il n'y aura pas d'intégration sans la libre circulation des faiseurs de la Communauté — j'ai ici nommé les populations africaines — citoyens de la Communauté. Ces populations nous interpellent et nous invitent à prendre une décision qui puisse leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans le processus d'intégration. En effet, les Etats membres se doivent d'arrêter une position en la matière: ils peuvent prendre soit une décision politique de libéraliser la circulation de tous les ressortissants de la Communauté sur le territoire de celle-ci, soit procéder graduellement à cette libéralisation en commençant par les fonctionnaires de la Communauté, des Communautés économiques régionales, les élèves, étudiants et chercheurs en l'étendant ensuite aux opérateurs économiques, aux fonctionnaires des Etats membres, des organisations intergouvernementales et des organisations

non-gouvernementales africaines ainsi qu'aux parlementaires et autres personnalités politiques.

D'une égale importance est la question de la mise en place du Parlement Panafricain prévu à l'article 14 du Traité d'Abuja.

Il s'avère impérieux d'impliquer dès à présent les élus du peuple aux prises de décisions communautaires afin que notre Communauté, au lieu d'être une entité de fonctionnaires gouvernementaux, soit l'oeuvre de toutes les couches actives de nos populations. Il vous est ainsi proposé de considérer la mise en place d'un Forum Consultatif des Parlementaires africains qui évoluera dans le temps vers le Parlement Panafricain prévu au Traité instituant la Communauté.

Il y a lieu aussi d'associer dorénavant les Organisations non-gouvernementales ainsi que le secteur privé à nos activités. Ainsi L'ECOSOC et les autres organes de la

Communauté devront envisager de les inviter à leurs réunions.

Monsieur le Ministre,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le financement des activités communautaires constitue une pierre d'achoppement pour le Secrétariat Général de la Communauté et les Secrétariats des Communautés Economiques Régionales. Il appartient, par conséquent, aux Etats membres de doter la Communauté de ressources financières propres conformément au Traité. Ainsi les Etats membres pourraient envisager un prélèvement communautaire correspondant à un pourcentage, soit sur leur PIB, soit sur la consommation de tabac ou d'alcool sans oublier par exemple l'instauration d'une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à but communautaire.

A titre d'exemple, il est intéressant de constater, en faisant un calcul rapide à partir du PIB de 1996 de tous les Etats africains qui était plus de 502 milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique, qu'en consacrant 0,005% de ce chiffre à la Communauté, l'on obtiendrait plus de 25 millions de dollars. Une telle somme d'argent pourrait être affectée aux activités de la Communauté et des Communautés Economiques Régionales.

Nous devons également deviser sur la manière d'aborder et de résoudre les problèmes relatifs aux négociations internationales, à l'Education, à l'Environnement, à l'Industrialisation, à l'Energie et aux Transports et Communications, qui demeurent nos priorités en matière de développement.

Mesdames et Messieurs,

La tâche qui nous attend est noble et exaltante aussi, même s'il faudra la mettre plusieurs fois sur le métier, serons-

nous condamnés à le faire car le développement de notre Continent et la construction communautaire sont à ce prix.

Votre réunion devra également tenir compte des progrès réalisés en matière d'intégration de même que les contraintes et les entraves qui freinent les efforts consentis et formuler, à l'intention de la session ministérielle, une vision du processus d'intégration sur le Continent.

Nous devons être également libres de soulever toute question critique méritant une attention particulière ou une action prioritaire et suggérer l'approche à adopter pour y trouver une réponse. A cet égard, il serait souhaitable de réfléchir dès maintenant sur le fonctionnement des Comités Techniques Spécialisés prévus à l'article 25 du Traité en identifiant, sur une base prioritaire et avec la contribution attendue des communautés économiques régionales, appelées à indiquer leurs priorités, et du Secrétariat Conjoint, ceux d'entre eux qui doivent être immédiatement opérationnels.

Ces quelques réflexions que je viens de partager avec vous, Mesdames et Messieurs polariseront , j'en suis persuadé, nos débats au cours de cette session et nous aideront à faire un pas de plus dans la voie de l'intégration de notre Continent.

Le temps nous presse!

L'heure nous interpelle!

Transformons le crépuscule en aurore !

Muons le désespoir en espérance pour nos peuples en tenant toujours allumé le flambeau d'Abuja!

Je vous remercie.

1998-04-20

ALLOCUTION DE S.E.
AMBASSADEUR VIJAY S. MAKHAN
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
DE L'OUA/COMMUNAUTE A LA
SECONDE SESSION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION ECONOMIQUE ET
SOCIALE (ECOSOC) DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE

VIJAY S., MAKHAN

OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6792>

Downloaded from African Union Common Repository